

DEPARTEMENT DU DOUBS

CANTON DE ROULANS

## MAIRIE DE ROULANS

Nombre de Membres

En Exercice	Présents	Pouvoirs	Ayant pris Part à la délibération
14	12	1	12 + 1 P.

Date de la Convocation :

**14 septembre 2011**

Date d'affichage :

**28 septembre 2011**

# COMMUNE DE ROULANS 25640

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 22 Septembre 2011

L'an deux mille onze, le jeudi 22 septembre, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 14/09/11, s'est réuni en mairie de ROULANS, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. JACQUOT Alain.

Étaient présents : Alain JACQUOT - Gérard BRIE - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Jean-Bernard CUENOT - Francis COMBEL - Dominique FIATTE - Marinette MASSON - Jean-Luc PAUTHIER - Daniel BRULET - Pierre JOUFFROY - Christian TRONCIN - Jacques LOUVET -

Pouvoir : de Daniel ANGUENOT à Gérard BRIE

Excusée : Cécile DORBON

### ORDRE DU JOUR

1. Budget général : Compte de gestion, CA et Affectation Résultat 2010,
2. Restructuration des locaux de la Mairie
3. Projet d'aménagement des rues des Aloses et des Vergers
4. Approbation Plan d'accessibilité communal
5. Procédure d'acquisition et d'expropriation rue Champ Picot (agence foncière)
6. C. R. CCVA du 20/09/11 et Collecte OM bâtiments communaux
7. Questions diverses

### Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2011

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

### Dates à retenir :

- Le **calendrier des manifestations** 2011/2012 vient d'être publié et a été adressé à tous les conseillers par mail ; il sera mis à jour régulièrement,

- **Festivités de fin d'année** : 31/12 – Réveillon Municipalité et Gars d'Aigremont – 20/01/12 : Vœux du Maire – 22/01/12 : Repas des Anciens – 27/01/12 : Vœux CCVA Salle des Fêtes de Laissey

- **Prochain Conseil Municipal** : Jeudi 20 octobre – 20 h – Salle de Réception

### Illuminations Noël 2011 :

Le Maire propose de tout concentrer sur la place du Souvenir Français avec « un joyeux Noël » pour des questions d'économie énergétique ; l'assemblée approuve à l'unanimité.

## 1. BUDGET GENERAL 2010 :

### Compte de gestion - Compte Administratif et D. M. 3 - Affectation des résultats 2010

Le Maire rappelle que les assemblées des collectivités territoriales doivent chaque année avant le 30 juin :

1. approuver le compte de gestion du Percepteur de l'année N – 1,
2. adopter ensuite le compte administratif de l'année N - 1 (= compte de la commune) en concordance avec le compte de gestion,
3. affecter le résultat de fonctionnement au 31/12 de l'année N – 1 sur le budget de l'année N.

En 2011, à titre tout à fait exceptionnel, la Trésorerie de Morre-Roulans n'a pas pu fournir le compte de gestion du budget général avant le 30 juin ; elle vient seulement de le faire suite à de grosses difficultés apparues dans l'intégration des comptes du syndicat scolaire Roulans-Marchaux dissous au 31/12/09 dans les comptes communaux.

Le Maire précise qu'il convient donc à présent de délibérer sur les 3 points ci-dessus tout en rappelant que les comptes 2010 ont déjà été présentés en détail le 07/04/11 et qu'à cette même date a été approuvée la reprise des résultats de l'année.

#### A. COMPTE DE GESTION 2010

Après une nouvelle présentation des comptes par le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2010 et donne quitus au Receveur Municipal .

#### B. COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif. M. BRIE Gérard est désigné en qualité de Président de séance.

Après un nouvel examen des différents tableaux retraçant l'exercice, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents (le Maire n'ayant pas participé au vote) le compte administratif 2010 comme suit :

Compte Administratif 2010	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Excédents 2009		48 189.74	76 127.61	231 716.00
Opérations réelles 2010	491 169.01	840 844.11	219 024.91	98 269.82
<b>TOTAUX</b>	<b>491 169.01</b>	<b>889 033.85</b>	<b>295 152.52</b>	<b>329 985.82</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>397 864.84</b>		<b>34 833.30</b>	
<b>EXCEDENT AU 31/12/2010</b>	<b>432 698.14</b>			

#### C. Affectation des Résultats 2010 et Décision Modificative n°3

Le Maire reprend la présidence de la séance pour présentation de l'affectation des résultats. Son exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, soit la somme de **397 864,84 €** comme suit :

- **Affectation en investissement** : R 1068 ..... 189 622,00 €

(Mode de calcul :

Dépenses d'investissement restant à réaliser 224 455 € - Excédent d'investissement : 34 833 €)

- le solde en fonctionnement : R 002 ..... 208 242,84 €

### Décision Modificative n°3

En découle la décision modificative suivante adoptée à l'unanimité :

- RI 1068	+ 189 622 €
- RF 002	- 189 622 €
- DF 023	- 189 622 €
- RI 021	- 189 622 €

Et le nouveau tableau du B. P. suivant :

Budget Primitif 2011	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Investissement N - 1				34 833
Opérations 2011	572 471	722 287	824 925	251 533
Affectation Résultat Fonctionnement		208 242		189 622
Virement pour équilibre Investissement	348 937			348 937
<b>TOTAUX</b>	<b>921 408</b>	<b>930 529</b>	<b>824 925</b>	<b>824 925</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>9 121</b>		<b>0</b>	
<b>EXCEDENT DU BP 2011</b>	<b>9 121</b>			

## **2. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : Avenants aux marchés de travaux**

Le Maire rappelle que le plan d'aménagement du secrétariat retenu avec l'Architecte après une longue phase d'étude a été adressé à chaque conseiller municipal par mail.

La salle (côté gauche en entrant à la mairie) se divisera en 2 parties : à l'entrée accueil du public puis une partie administrative avec 3 postes de travail ; le tout séparé par une cloison vitrée au niveau de la banque d'accueil. A proximité de nombreux rangements, une salle d'archives, les toilettes et au fond une cuisine aménagée avec couloir conduisant au bureau du Maire au fond à droite.

Ce plan d'aménagement répond aux préconisations du plan d'accessibilité handicapés à mettre en place avant 2015.

Une Réunion de chantier a lieu sur place tous les jeudis à 16 h -  
Fin des travaux espérée pour fin novembre.

### Bilan Financier de l'opération à ce jour

LOTS	Entreprises	Montant Marché (DCM 140511)	Avenants (< 5 %)	Avenants (> 5 %)	Total H. T.
1. Démolition - Maçonnerie	DACH	35 792.00	(1) 802.00 (3) 880.00		37 474.00
2. Menuiserie - Vitrerie	MEILHAC	42 316.52	(2) 1784.99	(6) 8535.61	52 637.12
3. Doublages Plâtrerie Peinture	AMIEZ GLORIOD	14 022.00		(4) 1990.25 (7) 900.00	16 912.25
4. Plafonds suspendus - Isolation	AMIEZ GLORIOD	7 440.99	(5)- 1830.60		5 610.39
6. Electricité - Chauffage	GOMEZ	17 278.88			17 278.88
7. Plomberie - Sanitaire	MC2L	5 468.53	(8) 318.30		5 786.83
<b>TOTAL HT</b>		<b>122 318.92</b>	<b>1 954.69</b>	<b>11 425.86</b>	<b>135 699.47</b>

<b>Imprévu - 5 %</b> <b>Nouveau Total HT</b> <b>Total TTC</b>	<b>6 115.95</b>	
	<b>128 434.87</b>	<b>135 699.47</b>
	<b>153 608.10</b>	<b>162 296.56</b>

Côté budgétaire, on reste dans l'enveloppe des crédits votés (177 800 € avec le mobilier).

- (1) Rappel : avenant déjà accepté par délibération du 16/06/11 :
  - Sol en béton dans secrétariat en remplacement sol existant en bois instable pour pose carrelage
  - Non réalisation ragréage pour mise à niveau sols - Non réalisation surface carrelée et maintien sol existant Salle du conseil
- (2) Dépose du palier d'escalier bois existant dans le hall pour reconstitution d'un nouveau palier  
Avec solivage en sapin et plancher chêne 30 mm
- (3) Démolition des anciens 4 x WC turcs en partie cave avec création d'un dallage béton en remplacement  
Création d'un palier à l'extérieur du bâtiment devant la porte de secours côté secrétariat
- (4) Remplacement d'une partie des doublages insuffisamment fixés aux anciens murs du secrétariat  
Mise en place de 33,45 m2 de doublage complémentaire en partie supérieure des murs  
Dans le plénum au dessus de l'ancien plafond pour surélévation et gain de lumière naturelle
- (5) Non pose d'un plafond coupe feu dans le secrétariat car l'ancien plancher bois a bien été  
Remplacé par une dalle en béton il y a quelques années
- (6) Cloison vitrée sur nouvelle banque d'accueil secrétariat - Modification Plan de travail sur banque d'accueil  
Mise en place de portes coulissantes sur 2 placards à la place portes à la française  
Habillage des 6 x embrasures cintrées en contreplaqué cintrable  
Fermeture en panneau bois du vide entre l'escalier et le nouveau dégagement administratif  
Suppression de 2 caissons bois pour habillage canalisation - Non dépose des grilles à barreaux sur 3 x fenêtres  
Non pose de la serrure et poignée provisoires sur porte de secours de la salle du 1er étage
- (7) Mise en place d'un doublage sur mur du hall autour du passage vers nouveau secrétariat
- (8) Fourniture d'un nouveau chauffe-eau en remplacement de l'ancien chauffe-eau

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'établissement des avenants aux marchés de travaux conformément au tableau ci-dessus pour un total de 13 380,55 € ht et mandate le Maire pour leur signature et celle de toutes pièces s'y rapportant.

### **3. PROJET D'AMENAGEMENT RUES DES ALOSES ET DES VERGERS**

Le Maire présente à l'assemblée le projet établi à sa demande par le bureau d'études SAFEGE conformément aux crédits budgétaires 2011. Un plan d'aménagement est remis à chacun.

Le bureau d'études préconise l'installation d'une glissière accès bois pour protection des piétons avec chemin en concassé sur toute la partie non urbanisée dite « aux enterres » : de la fin de la rue des aloses au début de la rue des vergers et la pose de bordures et trottoirs sur une grande partie de ces deux rues. La pose de ralentisseurs type plateau reste en option ; la barrière bois faisant déjà effet de ralentisseur.

#### Coût estimatif :

92 222 € ht pour le programme 2011/2012 (option ralentisseur en sus : 8700 €) =  
Rue des Aloses et Aménagement glissière de sécurité.

Les tranches suivantes (rue des Vergers) pourraient être échelonnées sur 2 ou 3 ans.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité le lancement de la 1ère tranche 2011/2012 avec l'option 2 – enrobés.

Il est convenu qu'au préalable :

- les riverains seront conviés à une réunion d'information en présence du maître d'œuvre,
- un piquetage sera réalisé notamment au niveau de la future glissière pour acquisitions éventuelles d'une emprise supplémentaire.

#### 4. APPROBATION PLAN D'ACCESSIBILITE COMMUNAL

Le Maire informe que le Conseil Municipal doit valider le plan d'accessibilité communal : autrement dit la réalisation avant 2015 des préconisations de SOCOTEC suite à l'étude réalisée à l'échelle communautaire :

##### Rappel des préconisations SOCOTEC pour tous les bâtiments communaux

Localisation	Préconisation	Coût estimé En Euros	Fait/ A faire
<b>ESPACE CULTUREL</b>			
Porte devant la salle des fêtes	Aménager ressaut avec une pente de 33 % maximum (sera pris automatiquement avec le revêtement de la cour)	400	FAIT
Pour tout le bâtiment	Pose de signalisation conformes indiquant le cheminement pour se rendre aux différents services et Equipements spécifiques	800	
Portes de la bibliothèque, relais et Salle des fêtes	Mise en œuvre Porte 2 vantaux avec vantail principal de 90 cm (2/3 : 1/3). Possibilité de garder le chambranle en le modifiant	6 900	
Bloc sanitaire adapté à la salle	Pose d'une aide à la fermeture de porte et d'un lave main conforme	650	
<b>BATIMENT DE LA POSTE</b>			
Dans la cour de la poste	Aménager le ressaut avec une petite pente de 6 % maximum	3 200	
<b>EGLISE DE ROULANS</b>			
Devant l'église	Aménagement d'une place conforme (signalisation verticale et horizontale) et un cheminement conforme (avec un sol non meuble) de la future place de parking jusqu'à l'entrée de l'église	2100	
1ère et 2ème portes de l'église	Mise en œuvre d'une porte 2 vantaux avec vantail principal de 90 cm (2/3 - 1/3). Possibilité de garder le chambranle en le modifiant	12000	Demande de Dérogation
<b>VESTIAIRES FOOTBALL</b>			
Devant les portes	Aménager le ressaut avec une petite pente de 33 % maximum	1600	
Sanitaires	Aménagement d'un bloc conforme dans l'espace existant : portes de 90 cm avec aide à la fermeture, pose d'une barre d'appui conforme et ergonomique, aménagement d'un lave-main et d'un WC adapté (assise entre 45 et 50 cm) et prévoir l'espace d'usage et de manœuvre (se reporter à l'arrêté)	8000	
<b>BRIGADE DE GENDARMERIE</b>			
Compteur d'accueil principal	Aménagement d'une tablette (même rétractable) devant le comptoir d'accueil avec un vide en partie inférieure de 70 cm de haut, 60 cm de large et 30 cm de profondeur	380	Fait

Interphone devant grille	Dépose et repose de l'interphone entre 90 et 130 cm	300	
<b>GYMNASE</b>			
Devant le bâtiment	Pose d'une signalisation adaptée pour indiquer le cheminement de l'entrée principale	300	
Sur le parking devant gymnase	Mise en œuvre d'une place de stationnement adaptée à proximité de l'entrée principale - Mise en œuvre également du cheminement entre la future place et l'entrée principale	1800	
Escalier d'accès à l'étage	Prolongation des mains courantes de la longueur d'une marche	1600	
Escalier d'accès à l'étage	Pose d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche descendante, pose de nez de marche contrasté et antidérapant, contraster la première et dernière contre marche de chaque volée	3100	
Accès principal au gymnase	Changement des vantaux pour des vantaux 2/3 1/3 avec vantail principal de 90 cm	3900	
Porte d'accès à la salle de sport	Changement des vantaux pour des vantaux 2/3 1/3 avec vantail principal de 90 cm	2400	
Bloc sanitaire et vestiaire RC	Aménagement d'un bloc sanitaire et vestiaire adapté dans le bloc existant du RC	11000	
<b>MAIRIE</b>			
Sous la porte principale	Aménager le ressaut avec une petite pente de 33 % maximum	400	Fait
A côté de l'entrée principale	Aménagement d'une place conforme (signalisation horizontale et verticale) Reprise du cheminement de la place adaptée jusqu'à l'entrée principale	2200	
Escaliers bois pour accéder à la salle des fêtes du 1er niveau	Aménagement de mains courante conformes : prolongées de la longueur d'une marche, contrastées par rapport au support et continues	800	Fait
Accès au 1er niveau	Aménagement monte fauteuil conforme	15000	
Escalier d'accès 1er niveau y compris 4 marches dans le hall	Pose d'une bande de vigilance à 50 cm de la première marche descendante, pose de bandes contrastées et antidérapantes sur chaque nez de marches et contraster la première et dernière contremarche	4300	En cours
Porte principale d'accès	Mise en œuvre d'une porte à 2 vantaux avec vantail principal de 90 cm (2/3 1/3) Possibilité de garder le chambranle en le modifiant	3500	En cours
Porte de la salle au 1er étage	Mise en œuvre d'une porte à 2 vantaux avec vantail principal de 90 cm (2/3 1/3) Possibilité de garder le chambranle en le modifiant	3500	
Dans toute la mairie	Pose de signalisation de manière à signaler les différents services et équipements spécifiques	800	En cours
Au fond du secrétariat	Démontage du plancher du bureau Remise à niveau du sol pour qu'il n'y ait plus de marche	25000	Fait
Bloc sanitaire du RC	Aménagement d'un bloc conforme dans l'espace existant : portes de 90 cm avec aide fermeture, pose d'une barre d'appui conforme et ergonomique, aménagement d'un lave-main et d'un WC adapté (assise entre 45 et 50 cm) et prévoir l'espace d'usage et de manœuvre Reprise du sol pour supprimer le décaissement	11000	En cours
<b>CIMETIERE</b>			

Allée principale	Aménagement d'une allée principale en T reprenant également le ressaut d'entrée : environ 90 ml - Prendre en compte également le point d'eau	4000	
Devant l'entrée latérale	Aménagement d'une place adaptée avec signalisation verticale et horizontale et surtout sans devers ni pente	140	
<b>CHEMINEMENTS VOIRIE</b>			
Cheminements	Reprendre la chaussée (travaux légers) : 65 ml Déplacer la signalisation 3 U vers les N° 48 - 50 Reprise totale des trottoirs pour avoir un passage de 140 cm avec des étranglements ponctuels plus de 120 cm et un cheminement sans devers ou 2 % maximum) 1 poteau à déplacer (plaque de la rue De Champonot et panneau sur feu face à la mairie 3 grilles de récupération d'eau pluviale (entre 35 et 37 et face à l'école) Déplacer le panneau stop qui est dans le cheminement vers la place de parking	37 K€	
Traversées	Refaire l'abaissé de trottoir : 3 U Mettre en place des bandes d'appel de vigilance : 12 U Pas de bande de vigilance : - passage piéton devant la poste, - passage piéton devant le N° 48 - passage piéton devant le cabinet médical n° 33 A - passage piéton devant la rue de Champonot - passage piéton devant la mairie Une seule abaissé de trottoir devant la mairie. Prévoir le marquage au sol des bandes blanches avec une résine épaisse ou pose de bandes de guidage (cheminement tactile) Aménagement d'un passage complet devant l'école pour accéder au parking Et aménagement d'un bateau pour descendre du trottoir sur parking, devant le passage piéton face parking Aménagement de 2 feux de chaque côté de la route devant la mairie : Signalisation visuelle et sonore	22 K€	
Escaliers	Mettre en place des nez de marches contrastés : 10 U Mettre en place des mains courantes : 2 U Poser une bande d'appel de vigilance et contraster la contremarche : 4 U Escalier en granit devant l'espace culturel	10.4 K€	Fait
Stationnements	Implanter un stationnement adapté 1 U Aménagement d'une place sur le parking de la place	1,5 K€	

Total : 201 970 € : dont non effectués à ce jour : 132 990 € h. t.  
et déjà faits ou en cours : 68 980 ht

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan d'accessibilité communal tel que figurant ci-dessus et s'engage à le réaliser avant 2015. A cet effet, un programme pluriannuel sera défini ultérieurement.

## 5. PROCEDURE D'ACQUISITION RUE CHAMP PICOT

Le Maire confirme que la requête de M. BAS et Mme EMONIN visant à l'annulation de la procédure a été rejetée par le Tribunal Administratif le 12 juillet et donne lecture du jugement.

Le délai des 2 mois d'appel étant écoulé, le Maire propose de procéder au lancement des acquisitions foncières et à la procédure d'expropriation conformément aux délibérations du 17 juin 2010, à savoir :

---

### Rappel des Délibérations du 17 Juin 2010

#### A. Acquisitions amiables à réaliser et rétrocession

« Champ Picot et Sous Les Vignes de Morteau »

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte l'acquisition des emprises ci-dessous pour aménagement de la rue Champ Picot et **avec classement dans le domaine public communal** :

Propriétaire	Parcelles	Surface totale en m2	Emprises à acquises en m2
GRILLET Michel	AB 367	739	182
ANGUENOT/THIEBAUD	AB 283	21	18
ANGUENOT/THIEBAUD	AB 364	84	9
CARPENA Jean-Pierre	AB 58	115	9
FIATTE Dominique	AB 277	106	19
FIATTE Dominique	AB 278	500	13
		<b>TOTAL</b>	<b>250 m2</b>

Le prix d'acquisition est fixé à 25 € le m2 soit un total de : 6 250 €.  
Les frais seront à la charge de la Commune de ROULANS.

#### Rétrocession :

D'autre part, est accepté la rétrocession de 21 m2 – rue de Champonot à M. et Mme DORBON Eric au même prix : 25 €/m2 soit **525 €** Les frais seront à la charge des intéressés, demandeur.

Le Maire est mandaté pour la signature des actes correspondants en l'étude de Maîtres CREUSY-DUROY-JOIGNEAULT, Notaires à Baume-Les-Dames.

#### B/ Lancement d'une procédure d'expropriation

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est prévu de réaliser :

**L'aménagement de la rue Champ Picot** conformément aux dispositions du plan local d'urbanisme et annexes.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'acquérir les différentes parcelles nécessaires. De nombreuses démarches ont été tentées pour acquérir à l'amiable les terrains concernés

par ce projet. A défaut d'accord d'amiable avec certains propriétaires, il convient donc de lancer une procédure d'expropriation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- confirme sa décision de voir réaliser le projet exposé ci-dessus ;
- exprime sa volonté de lancer la procédure d'expropriation nécessaire à l'acquisition des terrains ;
- autorise à cet effet le Maire à diligenter la procédure d'expropriation et notamment à saisir M. Le Préfet afin qu'il prescrive l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire conjointes nécessaires,
- autorise le Maire à ester en justice, tant devant les juridictions administratives que judiciaires et à se faire assister de tout conseil si nécessaire,
- autorise le Maire à signer tout acte utile s'y rapportant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité. »

---

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte par 11 voix pour (1) et 1 abstention (voix du pouvoir de M. ANGUENOT à M. BRIE) le lancement des acquisitions foncières et de la procédure d'expropriation.

(1) M. Dominique FIATTE, concerné par ce dossier, a volontairement quitté la salle et n'a pas participé ni au débat ni au vote sur ce sujet.

## **6. COMPTE-RENDU CCVA et COLLECTE OM BATIMENTS COMMUNAUX**

Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du compte-rendu de la réunion de la communauté de communes du 20 septembre écoulé ainsi que du rapport d'activités du service déchets. Il informe qu'une réflexion est menée sur des projets d'intercommunalité à l'échelle du pays du Doubs central et évoque également le chantier loisirs jeunes mis en place au niveau communautaire.

Il précise également que, suite au passage à la facturation à la levée, tous les bâtiments communaux désormais taxés seront dotés de bacs OM avec serrure. En 2012, la commune devra répercuter cette charge sur les usagers des locaux : particuliers comme associations. Un forfait sera déterminé avant la fin de l'année.

## **7. SYTTEAU : MODIFICATION DES STATUTS**

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts du Sytteau comme suit :

### **Article 2 : Siège**

- le siège du syndicat est transféré au bureau administratif, 7 grande rue à CHALEZE,

### **Article 6.2 : l'assainissement non collectif – compétence à la carte du Sytteau**

Le Sytteau exerce pour les communes qui en font la demande, la compétence à la carte suivante :

Le Sytteau est compétent pour contrôler et faire entretenir les installations d'assainissement non collectives présentes sur le territoire des communes et établissements ayant optés pour cette compétence et pour mener à bien toutes études relatives à la problématique des installations d'assainissement non collectif.

Une collectivité non adhérente au syndicat Sytteau pourra demander à celui-ci de contrôler et entretenir les installations non collectives présentes sur son territoire. Cette demande sera effectuée dans

le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. Une convention sera alors établie entre le Sytteau et la collectivité après accord du conseil syndical.

#### Article 14 : **Financement du syndicat**

Le financement du syndicat mixte est assuré par les contributions des collectivités membres. La répartition des charges entre les collectivités membres se fera selon les critères suivants. Les charges d'investissement, de fonctionnement courant du syndicat, d'exploitation et de traitement jusqu'à fin 2012 seront calculés sur la base de 1 euro du m<sup>3</sup> hors taxe entrant dans le réseau du Sytteau. Le volume prix en compte sera le volume d'eau consommé n – 1. Le prix de 1 euro hors taxe est de valeur janvier 2010.

A partir de janvier 2013, le volume général pris en compte sera le volume relevé sur le compteur général dans le dernier poste situé Faubourg Rivotte. Ce même comptage servira à la ville de Besançon pour la facturation du traitement.

Afin d'être au plus proche de la réalité, un comptage est mis en place à l'entrée de chaque commune. Compte tenu des écarts possibles entre le compteur général et celui des communes, une répartition des volumes en plus sera mise en place au prorata du nombre d'habitants.

La contribution financière des communes membres du Sytteau est arrêtée par délibération du comité syndical, conformément aux dispositions des articles L5212618 et suivants du code général des collectivités territoriales. Une formule de révision devra être appliquée.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### **Horaires d'ouverture du bureau de poste de Roulans**

Le Maire informe que la Poste a prévu de réduire les horaires du bureau de Roulans à partir du 1er octobre : fermeture tous les soirs à 17 h 30 au lieu de 18 h 15 (soit 21 h 45 d'amplitude hebdomadaire au lieu de 25 h 30).

Il propose de s'opposer à cette casse du service public avec à la clé une inévitable diminution de la fréquentation ; la Poste n'a pas tenu compte de sa rencontre à ce sujet avec la Direction au mois de juin.

### **Réclamations Mur à refaire Rue de la Charrière**

Suite à la réclamation écrite de 2 riverains, il est convenu que la commission des travaux élargie au conseil municipal se rendra sur place le samedi 8 octobre à 9 heures.

### **Protection des bâtiments contre la foudre**

L'Entreprise PRETRE, qui entretient déjà les horloges de la mairie et de l'église, propose la signature d'un contrat d'entretien pour les paratonnerres de ces 2 bâtiments : coût 166 € ttc/an. L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, la signature de ce document par le Maire.

### **Vide-grenier dans le gymnase**

Le Football-Club Aigremont section Vétérans a sollicité la mise à disposition du gymnase en janvier/février pour l'organisation d'un vide-grenier. Le conseil municipal fixe le coût de location de la salle pour la soirée à 50 € (pour association roulanaise).

### **Bulletin Municipal**

Après un an de pause, Daniel BRULET propose de relancer la publication du bulletin très attendu par la population. Diffusion probable en décembre/janvier

## ❑ **Nomination Référent communal de sécurité routière**

Le Maire informe que Monsieur le Préfet du Doubs sollicite la nomination au sein de l'assemblée d'un référent sécurité routière. Celui-ci aura une mission d'information et de coordination entre les administrés et les différents acteurs locaux dans tout ce qui touche à cette grande cause nationale. Pour l'aider dans cette mission, il sera amené à prendre part aux sessions de formation mises en place par la Préfecture.

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination à cette fonction de M. CUENOT Jean-Bernard.

## ❑ **Aire de camping cars sur ROULANS**

Le Maire informe que la CCVA sollicite la commune pour l'accueil des camping-cars en vue de leur aménager un emplacement spécifique avec peinture au sol mais en tout venant et sans eau ni électricité.

Le Conseil Municipal répond négativement à l'unanimité : il juge en effet qu'il est inutile de dépenser de l'argent alors que les camping caristes stationnent déjà dans le village sans difficulté et à leur guise sur les différentes places aménagées : église, pharmacie, place du souvenir ...

## **INFORMATIONS DU MAIRE :**

### ➔ **Rentrée scolaire 2011/2012 et travaux ancien logement école**

#### **Effectifs à la rentrée :**

Petite section	34	Mme AURY
Moyenne section	25	Mme LE DISET
Grande section	28	Mme JOSPIN
CP	24	Mme AVONDO
CP/CE1	9 + 12 = 21	Mmes CACHOT et DRIZARD
CE1/CE2	12 + 10 = 22	Mme MENIGOZ
CE2/CM1	17 + 7 = 24	Mme LAURENCOT et M. IOOS
CM1	26	Mme CURIONI
CM2	26	M. ROCCA
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	

Le Maire expose que les effectifs sont en constante augmentation depuis 2002 (à l'époque 165 enfants scolarisés) et ont explosé à la rentrée ; une sixième classe primaire a été installée dans le préfabriqué communal.

#### **Travaux Ancien Logement de l'Ecole :**

Suite au dégât des eaux de décembre 2010, GROUPAMA, assureur du SIVOS vient d'effectuer le versement de 70 % de l'indemnisation totale arrêtée à 66 688 € permettant ainsi le lancement des travaux : pour commencer remplacement des fenêtres et volets ; viendra ensuite la rénovation intérieure.

### ➔ **Schéma de coopération intercommunale – Compte-Rendu des délibérations**

Le tableau de résultats des votes des collectivités a été transmis à chaque conseiller par mail pour les 4 propositions qui nous concernent, à savoir :

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Fusion Com. Com. La Bussière/CCVA   | La majorité des communes est CONTRE |
| - Dissolution du Syndicat de la Poste | La majorité des communes est POUR   |
| - Fusion Sivu Combottes/Sivos         | Une majorité CONTRE                 |
| - Fusion Syndicat Eaux St-Hilaire     | Une majorité CONTRE également       |

Le Maire a commenté longuement ces quatre points ainsi que les travaux de la commission de coopération intercommunale dont il fait partie.

Affaire à suivre notamment quant à l'avenir de la Communauté de Communes de La Bussière qui ne peut rester indépendante avec moins de 5000 habitants.

➔ **Contentieux H. D. L. : Ouverture Expertise le 30/09/11**

L'expertise débutera le 30 septembre avec une 1ère réunion à 14 h en présence de M. MEZIANE Mohamed – Expert près de la Cour d'Appel de Colmar.

➔ **Chemin du Château**

Daniel BRULET s'inquiète de la fermeture de l'accès au Château au niveau de la rue de Jean de Vienne ; une chaîne a été installée avec mention « propriété privée ». Il est convenu qu'une recherche sera effectuée dans les archives communales afin de mieux comprendre la situation.

➔ **Buste de la Marianne**

Le Maire informe l'assemblée que le Buste de la République en plâtre trônant à la mairie a été attribué à la municipalité de ROULANS en août 1896 par l'Etat. Il l'a appris cet été lors du passage d'un agent chargé du recollement des archives nationales.

**Mesures du Champ électromagnétique  
dégagées par le relais téléphonique SFR-ORANGE situé à la Voinière**

Le 20 septembre entre 9 h et 12 h différentes mesures ont été réalisées par un expert indépendant mandaté par SFR suite la demande répétée de la Municipalité.

Résultats : Toutes les mesures prises (1) sont comprises entre 0,15 et 0,22 v/m alors que la valeur seuil tolérée est de 28.

**Ce qui signifie que le rayonnement des antennes est absolument sans danger.**

Une information détaillée sera communiquée à la population dès confirmation écrite des valeurs relevées

(1) relevés effectués au plus près du site, rue de Montperroux, au plus loin, rue des artisans, au centre vers la mairie et sur les hauteurs rue des essarts

Le Maire,  
Alain JACQUOT





